

Remèdes au surtourisme

Victimes de leur succès, de nombreuses villes et sites touristiques tentent de limiter les flux de touristes. A chacun sa recette : réservation obligatoire, quotas, dissuasion positive...

5/5

SYSTÈME DE RÉSERVATION

« Avant, la calanque de Sugiton, c'était Marbella ! »

Il faut désormais réserver pour visiter l'une des plus belles calanques de Marseille. La jauge mise en place l'été dernier a permis de diminuer par six la fréquentation en haute saison.

3.000

C'est le pic de visiteurs que l'on a vu affluer dans la calanque de Sugiton avant qu'elle soit contingentée. La jauge mise en place pour la saison estivale est fixée à 400 personnes. Le

but est de préserver le joyau du dixième parc national français, qui abrite 140 espèces animales et végétales terrestres protégées et 60 espèces marines patrimoniales.



REPORTAGE

JOËLLE MESKENS

ENVOYÉE SPÉCIALE À MARSEILLE (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Vous avez vos QR code ? » Derrière une barrière mobile installée sur le sentier, les écogardes veillent à s'assurer que les visiteurs disposent bien d'un « pass » pour accéder au fond de la calanque de Sugiton, où la roche se déverse dans la belle bleue. « Ça se passe bien, l'info est passée, la très grande majorité des visiteurs ont réservé », se satisfait Hélène Rossignol, qui a mis en place l'appli mobile qui gère le « contingentement ».

Cet été, comme l'an dernier, plus question d'improviser une randonnée pour admirer les superbes eaux turquoise au pied des falaises, entre Marseille et Cassis. Pour éviter la surfréquentation touristique, la réservation est obligatoire durant toute la saison estivale. « Ce ne sera plus Marbella », proclame le président du parc national des calanques, Didier Réault. La jauge est fixée à 400 personnes par jour. Lors des pics de fréquentation, il en arrivait jusqu'à 3.000. « On faisait la queue sur les rochers pour plonger ! », se souvient-il.

Allongé sur la minuscule crique rocheuse, un couple de Belges savoure. « C'est sublime », s'enthousiasment Denis et Virginie, venus de Tournai pour passer quatre jours dans la région marseillaise. « Visiter le site dans de telles conditions, c'est une chance inouïe. Peut-être même qu'on pourrait s'inspirer de ce système en Belgique », réfléchit Virginie, qui a grandi près des marais d'Harchies.

« Tant que ça reste gratuit »

Ce jour-là, il faut déloger un petit groupe de jeunes qui a bivouaqué dans la zone protégée. Une patrouille du parc a aussi fort à faire pour convaincre un guide touristique, qui a réussi à s'infiltrer sans sésame, de faire demi-tour avec ses voyageurs québécois. « Il nous prend pour des cons ! », peste le boss du parc. « Il sait très bien qu'il faut désormais une réservation. » Quelques habitués marseillais bougonnent aussi. « Ça fait des années que je viens ici tous les jours. C'est pas demain qu'on va m'interdire l'accès », défie Maurice, un retraité. Mais les récalcitrants sont rares. Ceux qui se font refouler faute d'avoir réservé sont gentiment priés de se replier sur les plages de Marseille. Car pas question de reporter la foule de Sugiton sur les autres calanques qui, comme celle de Morgiou, Sormiou, d'En-vau ou Port Pin par exemple, restent libres d'accès.

La mesure est en fait très largement plébiscitée. Charlotte, Florian et Romane sont ravis d'avoir gagné la tranquillité en quelques clics. « J'étais étudiante ici il y a quelques années », se souvient Charlotte, venue de la région parisienne. « Le site était complètement



bondé, ça gâchait le plaisir. » « On est contents de revenir », confirme un groupe de retraités habitant la métropole marseillaise. « Ces dernières années, on ne venait plus. La foule dénaturait la beauté du lieu. » Deux Américains, venus de Washington, applaudissent aussi : « Tant que ça reste gratuit, et pas payant comme chez nous, c'est génial ! »

La veille de l'entrée en vigueur de la réservation obligatoire, une randonnée dans la calanque permettait encore de juger par soi-même de l'effet « avant/après ». Groupes scolaires, naturistes, étudiants, plongeurs, amateurs de musique techno à pleins baffles, collectionneurs de selfies, fêtards ou même adeptes du trail sportif en plein cagnard, tout le monde se pressait bruyamment sur le confetti.

La troisième voie

Trois jours à l'avance, il faut donc s'inscrire sur un site dédié. Et avoir la courtoisie de décommander la veille si on a finalement renoncé. L'an dernier, les réservations partaient comme des petits pains, en une heure à peine. Mais au final, moins de 300 personnes se présentaient. La mesure, en vigueur tout l'été, sera aussi d'application pour les premiers week-ends de septembre.

Dès l'entrée du sentier qui conduit en une grosse heure de marche à la calanque, des panneaux avertissent : « Réserver, c'est préserver. » La mesure, à visée environnementale, est unique en France. « La calanque de Sugiton était en train de se dégrader », explique Nicolas Chardin, directeur adjoint du parc des calanques. Il montre de minuscules pins d'Alep qui repoussent dans un terrain autrefois piétiné. « Les racines des arbres étaient à nu, ils menaçaient de se déchausser. Maintenant, ils reprennent vie. A terme, des roches détachées menaçaient de finir dans la mer. » Par endroits, les sentiers ont été réaménagés pour les rendre plus confortables et surtout pour éviter aux visiteurs de s'égarer

dans la garrigue. La surfréquentation du site représentait aussi un risque accru d'incendie alors que le dernier grand feu dans le parc des calanques remonte à 2016. « Deux options s'ouvraient à nous », poursuit Nicolas Chardin. « Soit on sacrifiait complètement le site en ne faisant rien contre l'affluence, soit on le fermait complètement, comme à Maya Bay, en Thaïlande (la fameuse plage où fut tourné le film du même nom avec Leonardo DiCaprio et Virginie Ledoyen, et qui a dû fermer pendant trois ans avant de rouvrir en 2022, NDLR). Finalement, on a choisi une troisième voie, celle de la régulation. » Le contingentement est mené à titre d'expérience. Des patrouilles aléatoires, menées par des agents assermentés ou par les services de l'Etat, se chargent de débusquer les contrevenants, sur terre ou en mer (car il faut aussi disposer d'un pass si l'on accède à la calanque par bateau). L'an dernier, seuls deux PV (de 68 euros) ont été dressés, signe que la mesure est bien comprise. Le conseil scientifique du parc a émis un premier avis favorable. Mais ce n'est qu'au bout de cinq ans que le bilan sera vraiment tiré avec une évaluation plus précise de l'impact sur la nature.

Des mesures de « démarketing »

Pour les artisans de cette jauge, il n'y a pourtant déjà plus de doute : la réservation ne permet pas seulement de prévenir la trop forte affluence, elle permet aussi de sensibiliser les visiteurs à la richesse du site. Un visiteur qui a réservé, c'est un visiteur plus respectueux parce qu'il sait où il met les pieds.

Devant une cabane dressée à l'intention des marcheurs, Solenn, écogarde, expose du matériel ludique pour vanter la richesse de la flore et de la faune. « Il faut trouver quelle plume appartient à quel oiseau », dit-elle en mettant en avant la présence du hibou grand-duc, celle du faucon pèlerin, « le plus rapide du monde » ou celle du gai des chênes, le « gardien de la forêt » qui la régénère « en cachant des glands sous la terre ».

Impossible, évidemment, de mesurer après une seule année d'expérience l'impact de la mesure de contingentement sur les oiseaux. Mais pour cette jeune passionnée venue de la baie du Mont-Saint-Michel, c'est une évidence : le bruit déplaît aux rapaces.

Le contingentement s'est accompagné d'un « démarketing » du lieu. Autrement dit, quand on l'aime, on ne le présente plus seulement sous son meilleur jour ; les responsables du parc naturel n'hésitent plus à montrer des images de la calanque bondée ou à prévenir qu'il faut marcher longtemps pour y parvenir, souvent en plein cagnard, qu'il n'y a pas de point d'eau... Comprendre : le site se mérite.

Le régime qui vaut pour la calanque de Sugiton, minuscule enclave proche de la baie de Cassis, n'a pourtant pas vocation à s'appliquer à la dizaine d'autres calanques aux allures de fjords méditerranéens qui bordent la côte, de Marseille à La Ciotat.

Le tourisme pas entravé

Seule celle de Pierre Tombée est soumise aux mêmes mesures. Les autres n'en sont pas moins belles mais n'ont pas les mêmes caractéristiques. Soit leur faune et leur flore sont moins menacées, soit elles présentent des points d'accès trop nombreux pour pouvoir efficacement les contrôler. Leur protection passe dès lors plutôt par une régulation des usages. Pas de VTT sur la plage, pas de mouillage pour les kayaks.

Alors que les calanques accueillent chaque année deux millions de visiteurs, la jauge mise en place l'été à Sugiton ne nuit pas à l'affluence touristique dans la région. Pour deux raisons simples : le site naturel protégé n'abrite ni hôtels ni restos et plus de deux tiers des randonneurs qui le fréquentent sont des locaux. Les Belges représentent tout de même le troisième groupe de visiteurs étrangers, derrière les Américains et les Allemands.

Pour réserver : www.calanques-parcnational.fr

La surfréquentation des calanques a des conséquences néfastes sur la faune et la flore, mais représente aussi un risque accru d'incendies.

© ZACHARIE BRUYAS, PARC NATIONAL DES CALANQUES.

Soit on sacrifiait complètement le site en ne faisant rien contre l'affluence, soit on le fermait complètement, comme à Maya Bay, en Thaïlande. Finalement, on a choisi une troisième voie, celle de la régulation

Nicolas Chardin Directeur adjoint du parc des calanques

”